

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

**Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 9 juillet 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :**

**PRÉSENCES :**

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de  
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:

La directrice générale, secrétaire-trésorière  
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Pierre Guilbault est constatée

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2012 à 19h30, de la séance extraordinaire du 14 juin 2012 à 18 h30 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2012 à 9h 00
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
9. Avis de motion
  1. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement visant à abroger le règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale
  2. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 05-17-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural
  3. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 05-18-2012 (Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles)
10. Adoption des règlements
  1. Adoption du règlement numéro 05-16-2012 (protection des bandes riveraines à 10 mètres)
  2. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-17-2012 modifiant le règlement 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural)
  3. Adoption du règlement 06-2012 décrétant une dépense de 872 969\$ et un emprunt de 766 079\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

4. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles)

11. Affaires nouvelles

1. Fauchage de la route 131 de la rue Claude jusqu'à la Chaloupe et du terrain des loisirs
2. Fête de la famille (12 août)
3. Étagères pour la bibliothèque
4. Mandat Dunton Rainville, avocats
5. Régie de police
6. Infirmière rurale
7. Groupe Forces – Soumissions LVM Inc. et Les Services exp. Inc.
8. Lourdes en fleurs, Impression de dépliants 630\$
9. Transfert de postes
10. Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière
11. La fabrique – Demande d'un local pour le culte
12. Confirmation du poste d'animateur au camp de Jour.
13. Journée de formation pour la technicienne en loisir et la conseillère madame Marthe Blanchette
14. Test de pompage pour le puits du chalet des loisirs (reporté)
15. Vente par shérif – Dossier Florence Despins
16. Plan et estimation des travaux pour l'installation d'une vanne

12. Varia

13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-07-137

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

## 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2012 à 19h30, de la séance extraordinaire du 14 juin 2012 à 18 h30 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2012 à 9h 00

2012-07-138

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2012 à 19h30, de la séance extraordinaire du 14 juin 2012 à 18 h30 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2012 à 9h 00

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### 4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques ( qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil de l'approuver.

2012-07-139

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 259 145,39\$ \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### 5. Correspondance

##### Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale, secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

##### 2012-130 Événement Vélo Santé 2012

**ATTENDU** que la Fondation de l'hôpital Pierre-Le Gardeur organise un trajet cycliste de 220 Km parcourant les routes de Lanaudière ;

**ATTENDU** que pour cet événement qui sera tenu le 25 et 26 août 2012, un des tracées choisi se situe sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes ;

**ATTENDU** que pour cet événement, la sécurité sera assurée par la police de la ville de Terrebonne ;

##### EN CONSÉQUENCE,

2012-07-140

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

Que dans le cadre de l'événement Vélo Santé 2012, organisé par la Fondation de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, que le trajet proposé soit accepté et que les cyclistes puissent circuler sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'événement tenu le 25 et 26 août 2012

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Fondation CSSSSL à Terrebonne.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### 6. Rapport des comités

*Monsieur Michel Picard*  
Lourdes en fleurs

La brochure a été distribuée ce matin. On encourage tout le monde à s'inscrire. Selon les inscriptions, nous verrons si l'on poursuivra ce programme. Il y a une pénurie d'eau, selon les juges un gazon jaune ça n'enlève aucun point.

## **7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs**

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

## **8. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

### **9. Avis de motion**

#### **9.1 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation d'un règlement visant à abroger le règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Réjean Belleville de la présentation d'un règlement visant à abroger le règlement 05-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 872 969\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

#### **9.2 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 05-17-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural)**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Picard de la présentation du règlement 05-17-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural)

#### **9.3 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement 05-18-2012 (Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles)**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère Christine Marion de la présentation du règlement 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles

## **10. Adoption des règlements**

### **10.1 Adoption du règlement numéro 05-16-2012 (protection des bandes riveraines à 10 mètres)**

2012-07-141

Il est proposé par Réjean Belleville,  
Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-16-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Remplacer le chapitre 11 concernant la protection des bandes riveraines.

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**10.2. Adoption du premier projet de règlement numéro 05-17-2012 modifiant le règlement 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural)**

2012-07-142

Il est proposé par Michel Picard,

Er résolu :

D'adopter le règlement numéro 05-17-2012 modifiant le règlement 05-1992 (modifier les éléments touchés par le contrôle architectural

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**10.3 Adoption du règlement 06-2012 décrétant une dépense de 872 969\$ et un emprunt de 766 079\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

2012-07-143

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'adopter le règlement 06-2012 décrétant une dépense de 872 969\$ et un emprunt de 766 079\$ pour l'exécution de travaux de voirie locale dans divers chemins de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**10.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 (Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles)**

2012-07-144

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 05-18-2012 modifiant le règlement numéro 05-1992 intitulé règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de :

- Ajouter un chapitre traitant des maisons mobiles

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

**11. Affaires nouvelles**

**11.1 Fauchage de la route 131 de la rue Claude jusqu'à la Chaloupe (2 côtés) ainsi que du terrain des loisirs**

2012-07-145

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'entériner la dépense d'environ 735\$ + les taxes à Dauphin Multi-services pour le fauchage de la route 131 de la rue Claude jusqu'à la Chaloupe sur les 2 côtés (520\$) ainsi que du terrain des loisirs (215\$).

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **11.2 Fête de famille 2012**

**ATTENDU** que la Fête de la famille sera tenu le 12 août 2012 et pour que cet événement puisse avoir lieu, un budget de 3000\$ est prévu pour l'organisation ;

2012-07-146

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

Que dans le cadre de l'événement Fête de famille un montant de 3000\$ soit accordé pour l'organisation de cet événement.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### **11.3 Étagères pour la bibliothèque**

**ATTENDU** que pour les besoins de classement de volumes à la bibliothèque municipale, 4 étagères additionnelles sont essentielles ;

2012-07-147

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1023,03\$ taxes incluses pour l'achat de 5 sections d'étagères chez Mobilier Commercial usagé inc.

Le conseil autorise la dépense de 50\$ pour le transport des étagères.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### **11.4 Dunton Rainville – Relation de travail**

**ATTENDU** qu'une plainte a été présentée à la Commission des relations de travail par l'employé # 13-0002;

2012-07-148

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser Me Rino Soucy de la Firme Dunton Rainville, Avocats au montant de 150\$ l'heure pour le suivi de ce dossier.

Le conseil autorise le paiement des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### **11.5 Régie intermunicipale de la police de la région de Joliette / Fin de l'entente.**

**ATTENDU** la constitution de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette publié dans la Gazette officielle le 11 avril 1998 par le décret 7051-1998;

**ATTENDU** la décision des municipalités et villes membres de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette de soumettre leur territoire à la juridiction de la Sûreté du Québec en 2009;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, il y a lieu d'autoriser la Mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente mettant fin à l'entente prévoyant la création de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2012-07-149

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- D'autoriser la conclusion et la signature d'une entente mettant fin à l'entente prévoyant la création de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette.
- 3- Que la mairesse Madame Céline Geoffroy, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Micheline Miron, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente mettant fin à l'entente prévoyant la création de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette et soient mandatées pour exécuter la procédure.
- 4- Que copie conforme de la présente résolution et de l'entente soient transmises au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au ministre de la Sécurité publique

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### **11.6 Projet infirmière en milieu rural /Aménagement d'un local et reddition de comptes**

**ATTENDU** la signature d'une entente de services entre la MRC de Joliette et le CSSSNL permettant d'offrir des services de soins infirmiers en milieu rural sur le territoire de la MRC de Joliette;

**ATTENDU** l'article 5 de l'entente de services stipulant que les 7 municipalités rurales de la MRC de Joliette s'engagent à fournir un local répondant aux exigences décrites à l'annexe 2 de cette même entente;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2012-07-150

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage :
  - à fournir un local pour le projet « Infirmière rurale » à partir de 1<sup>er</sup> octobre 2012 et ce, pour une durée de 17 mois;
  - à transmettre sa reddition de comptes à madame Lyne Préville, conseillère en développement rural au CLD Joliette et ce, avant le 31 mars 2014.
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Joliette et au CLD Joliette.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

#### **11.7 Groupe Forces – Soumissions LVM Inc. et Les Services exp. Inc.**

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
LVM Inc.	3 786,13\$
Les Services exp. Inc.	5 255,51\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur au dossier le Groupe Forces S.E.N.C.;

2012-07-151

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

D'accepter la soumission de LVM Inc. au montant de 3 786,13\$ pour les services de laboratoire

Le conseil autorise la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.8 Lourdes en fleurs, Impression de dépliants 630\$**

2012-07-152

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 630\$ pour l'impression de dépliants chez Yado concernant Lourdes en fleurs.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.9 Transfert de postes**

2012-07-153

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

D'autoriser les transferts de poste suivants :

03.31010.000 Parc, patinoire		3 220,29\$
03.31008.000 Bacs bleus	3 220,29\$	
02.13000.454 formation		100,26\$
02.13000.329 congrès	100,26\$	



Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.10 Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière**

**CONSIDÉRANT QU'**un nouvel appel d'offres sera lancé dès le début de l'année 2013;

2012-07-154

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'assurance collective au Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière avec l'augmentation de 24,99% pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.11 La fabrique – Demande d'un local pour le culte**

**CONSIDÉRANT** une cession du terrain de la fabrique où sont implantés le presbytère et de l'église;

**CONSIDÉRANT** la demande de la fabrique concernant un lieu de culte advenant une cession de leur terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire le maintien d'un lieu de culte dans la municipalité;

2012-07-155

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

De fournir à la fabrique un local pour dispenser les services du culte à l'intérieur de l'hôtel de ville advenant une cession du terrain de la fabrique.

La fabrique devra défrayer les coûts d'entretien du local où seront dispensés les services du culte.

Ce prêt de local sera d'une durée de 5 ans renouvelable. Une rencontre annuelle en septembre permettra de mettre à jour les horaires des deux parties.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.12 Confirmation du poste d'animateur au camp de Jour.**

2012-07-156

Il est proposé par Marthe Blanchette,  
Et résolu :

D'engager monsieur Danny Dubois au poste d'animateur au camp de jour selon les conditions établies dans la résolution 2012-06-126

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.13 Journée de formation pour la technicienne en loisir et la conseillère madame Marthe Blanchette**

2012-07-157

Il est proposé par Christine Marion,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de formation de la technicienne en loisir et la conseillère madame Marthe Blanchette au montant de 205\$ + les taxes par personne

Le conseil autorise la dépense de kilométrage et de repas sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.14 Test de pompage pour le puits du chalet des loisirs (reporté)**

#### **11.15 Vente par shérif – Dossier Succession Florence Despins**

**CONSIDÉRANT** la vente par shérif du dossier 705-18-001112-123 en date du 10 juillet 2012;

**CONSIDÉRANT Que** l'adjudicataire doit verser au shérif un chèque de (1616\$ ) soit 25% de l'évaluation de l'immeuble, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministère des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

2012-07-158

Il est proposé par Pierre Venne,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1616\$ à produire au shérif de Joliette lors de la vente en justice de la Succession Florence Despins.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Le conseil mandate madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **11.16 Plan et estimation des travaux pour l'installation d'une vanne**

2012-07-159

Il est proposé par Michel Picard,  
Et résolu :

D'autoriser la dépense pour installer une vanne de 250 mm de diamètre à l'extérieur du bâtiment de surpression par Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés comme suit :

Honoraire LBHA : 1500\$ plus les taxes  
Estimation des travaux : 7500\$ plus les taxes

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

#### **12. Varia**

#### **13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-07-160

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 heures 25

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

---

Mairesse

---

Secrétaire-trésorière

*«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*